

Isla Délice Halal
Société Zaphir
A l'attention de Jean-Daniel Hertzog,
Président Directeur Général
38 rue du Péroutzet
95100 Argenteuil

Paris, le 27 février 2017.

Monsieur Hertzog,

foodwatch est une organisation indépendante de défense des consommateurs présente en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, qui milite pour plus de transparence dans le secteur alimentaire et un accès pour tous à une alimentation saine.

Nous avons quelques questions à vous poser au sujet de votre produit de la marque Isla délice Halal, « Délice de poulet, 100% filet » :

- Pourquoi la dénomination du produit est-elle « Délice de Poulet », alors qu'il contient également 33% de dinde, d'après la liste des ingrédients ?
- Pourquoi la mention « 100% filet » apparaît-elle à l'avant de l'emballage, alors que ce produit contient 68.7% de viande ?
- De quoi sont composés les arômes naturels présents dans ce produit ?
- Pourquoi le Délice de Poulet contient-il de l'eau et de la fécule de pomme de terre ?
- Quelle est la quantité précise d'eau contenue dans ce produit ?
- Pourquoi ce produit contient-il du sirop de glucose ?
- Pourquoi ce produit contient-il des conservateurs (E262, E250) et du colorant (E150a) ?

Pour assurer la transparence de l'étiquetage, et simplifier sa compréhension par tous, les informations essentielles des aliments doivent être indiquées de façon bien lisible sur la face principale de l'emballage. Elles ne doivent ni occulter la véritable nature des produits alimentaires, ni risquer d'induire en erreur les consommateurs.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous répondre d'ici le 6 mars. Notez que, par souci de transparence, foodwatch se réserve le droit de rendre publiques notre lettre de ce jour ainsi que les réponses que vous voudrez bien y apporter.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur Hertzog, en l'expression de nos salutations respectueuses,



Karine Jacquemart, Directrice générale, foodwatch France
Tél. 01 43 22 23 63